



60360

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Saint Just en Chaussée

Envoyé en préfecture le 20/10/2026

Reçu en préfecture le 20/10/2026

Publié le 20/10/2026

ID : 060-216002386-20261016-16102026001-AR



Arrêté n° 16102026-001

République Française

MAIRIE de Fontaine Bonneleau

Arrêté portant clôture de la régie de recettes de location de la Salle des fêtes

Le Maire de Fontaine Bonneleau,

Vu la délibération du conseil municipal n°20-03-2026-005 en date du 20 mars 2026 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté initial n° 24062014-001 en date du 24 juin 2014 portant création de la régie de recettes de la location de la salle des fêtes ;

DÉCIDE

ARTICLE PREMIER – La régie de recettes de « **Location de la salle des fêtes** », instituée auprès du SGC de Saint Just en Chaussée est clôturée à compter du 1^{er} octobre 2026 ;

ARTICLE 2 – En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 – Le maire et le comptable public assignataire de Fontaine Bonneleau sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fontaine Bonneleau,
le 16 octobre 2026

Le Maire,
Sylvie LECLERC

